



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

le 26 novembre 2018

Elections 2019 des membres de la chambre d'agriculture de la Loire-Atlantique

Date de clôture du scrutin : 31 janvier 2019

Commission d'établissement des listes électorales

Les listes électorales définitives des cinq collèges des électeurs individuels ont été arrêtées par la commission d'établissement des listes électorales :

- collège 1 = chefs d'exploitation et assimilés
- collège 2 = propriétaires et usufruitiers
- collège 3a = salariés de la production agricole
- collège 3b = salariés des groupements professionnels agricoles
- collège 4 = anciens exploitants et assimilés

Un exemplaire des listes d'électeurs de la commune est disponible en mairie.

Ces listes électorales peuvent être consultées sans frais, sur support papier ou électronique, à la mairie par toute personne intéressée qui peut en prendre copie, à ses frais, à la condition de s'engager à ne pas en faire un usage commercial.